

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/293

Objet : Autorisation de signature de l'avenant à la convention avec l'Education Nationale afin de mettre en œuvre le dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis

Séance du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 18 septembre 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés

représentés : 8

Absents : 4

* Représentée par S. Mercieca jusqu'à son arrivée à 18h39 avant le vote du point n°2, et à son départ à 19h58 au cours du point n°6

** Arrivé à 18h39 avant le vote du point n°2

***Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18h57 avant le vote du point n°3

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémita Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Omar Abbazi, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik***, Christian Amar Henni**, Christine Tisserand, Claude Stillen, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Véronique Gauthier à Gilles Melin, Denise Poezevara à Siegfried Van Waerbeke, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Stéphane Raffalli, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Claude Stillen

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Sandanakichenin Djanarthany

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
24 septembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/293

Objet : Autorisation de signature de l'avenant à la convention avec l'Education Nationale afin de mettre en œuvre le dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis

Enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Serge MERCIIECA, Adjoint au Maire chargé de l'Education et des Activités périscolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2024/253 en date du 24 septembre 2024 relative à la signature de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec l'Education Nationale,

VU la convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis en date du 1^{er} octobre 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 17 septembre 2025,

VU le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté mis en place par le Gouvernement afin d'organiser et soutenir l'organisation de petits déjeuners à l'école,

CONSIDERANT que la ville propose un petit-déjeuner aux élèves qui fréquentent l'accueil périscolaire entre 7h00 et 8h00,

CONSIDERANT le soutien financier pouvant être apporté par l'Education Nationale au titre de la mise en place de petits déjeuners dans les accueils périscolaires de la ville de Ris-Orangis,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la mise en œuvre de ce dispositif pour l'année scolaire 2025/2026 par la signature d'un avenant à la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » signée en 2024,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention avec l'Education Nationale afin de mettre en place le dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis pour l'année scolaire 2025/2026.

2025/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Education Nationale afin de mettre en place le dispositif « Petits déjeuners » dans la commune de Ris-Orangis pour l'année scolaire 2025/2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 13 0 SEP. 2025

Publié le : 01 OCT. 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 30/09/2025 à 13:24